

PETITE ENFANCE



Petite Enfance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS HOUDANAIS
22, porte d'Éperon 78550 Maulette
T. 01 30 46 82 80
ccph@cc-payshoudanais.fr – www.cc-payshoudanais.fr



Le Relais Communautaire Petite Enfance

Présentation

Le Relais Communautaire Petite Enfance met en relation les parents employeurs et les assistants(es) maternels(les) et les aide dans leurs démarches.

Animé par une professionnelle de la petite enfance, le Relais est un lieu de rencontre, d'échanges et d'écoute pour les assistants(es) maternels(les) agréés(es), les parents ou futurs parents.

Le Relais, c'est aussi :

Des ateliers pour les enfants et leurs assistants(es) maternels(les), les lundis, mardis et vendredis matin.

Des informations et de la documentation à votre disposition.



Pour les assistants(es) maternels(les)

Vous êtes disponible pour accueillir un enfant chez vous ?

Le Relais Communautaire Petite Enfance est là pour vous informer sur :

- Les conditions d'obtention de l'agrément et ses avantages.
- Vos démarches administratives : contrat de travail, bulletin de salaire, congés payés, caisse de retraite, assurance chômage, sécurité sociale, indemnités, formations...
- La convention collective liée à la profession d'assistant(e) maternel(le).
- Les besoins spécifiques liés à l'accueil de jeunes enfants.
- Les possibilités de rencontre avec d'autres assistants(es) maternels(les) dans un lieu permettant aux enfants de participer à des ateliers.
- Le soutien et les aides que peuvent vous apporter le Relais et la CAF www.monenfant.fr



Pour les parents et futurs parents

Vous cherchez un mode de garde pour votre enfant ?

Vous souhaitez trouver des informations sur les assistants(es) maternels(les) agréés(es) et les avantages de ce mode de garde, le Relais est là pour vous aider.

La sécurité :

L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) est une personne compétente qui a reçu une formation pour un accueil personnalisé.

Les aides financières :

Le Complément Mode de Garde (CMG), l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (AGED), le crédit d'impôts.

Les démarches administratives :

Le contrat de travail, les bulletins de salaire, la convention collective applicable aux assistants(es) maternels(les).



La petite enfance en Pays Houdanais

La structure multi accueil « La Souris Verte »
15, rue de la Souris Verte 78550 HOUDAN
T. 01 30 59 67 99

La micro-crèche « POM' CANNELLE »
5-7, rue Brossette 78111
DAMMARTIN-EN-SERVE
09.60.42.63.27

La micro-crèche « LES PETITS PAS »
Fondation Mallet
14, route de Gressey 78550 RICHEBOURG
T. 01 34 87 80 14

Conseil Départemental des Yvelines
assmat.yvelines.fr

Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
assmat28.eurelien.fr
Havelu, Boutigny-Prouais, Goussainville, Saint-Lubin-de-la-Haye

Service Agrément Sud Yvelines
assmat.sy@yvelines.fr
Adainville, Bourdonné, Condé-sur-Vesgre, Dannemarie, Grandchamps, La Hauteville, Le Tartre-Gaudran, Richebourg, Tacoignières, Bazainville, Gressey, Houdan, Maulette et Orgerus

Service Assistants Maternels Le Mantois
assmat.mantes@yvelines.fr
Civry-la-Forêt, Orvilliers, Prunay-le-Temple, Tilly, Flins-Neuve-Eglise, Mondreville, Longnes, Dammartin-en-Serve, Montchauvet, Mulcent, Courgent, Boivilliers, Rosay, Vilette, Septeuil, Saint-Martin-des-Champs et Osmoy



HORAIRES

Pendant les vacances scolaires, le Relais est ouvert les lundis, mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h30, les jeudis de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 19h30.

Les vendredis de 08h30 à 12h30

En dehors des périodes scolaires, des permanences sont assurées les lundis de 13h15 à 17h30, mercredis 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h30 et jeudis de 9h30 à 12h30 et de 13h15 à 19h30

RELAIS COMMUNATAIRE PETITE ENFANCE

22, route d'Épernon 78 550 Maulette

T. 01 30 46 82 85

l.hirth@cc-payshoudanais.fr